

Siège social Centre administratif de Gien 3, chemin de Montfort 45500 GIEN	SYNDICAT MIXTE DU PAYS DU GIENNOIS	DÉPARTEMENT du Loiret ARRONDISSEMENT Montargis
---	---	---

**PROCÈS-VERBAL DE L'ÉLECTION
du Président, des Vice-Présidents, du secrétaire et
des membres du Bureau**

Séance du 02 Septembre 2020

Nombre de délégués	31
Présents	30
Votants	31

L'an deux mille vingt, le deux septembre à 18h00, les membres du Comité Syndical du S.M.P.G. se sont réunis en séance publique, salle du conseil, Centre Administratif – Gien.

Date de la convocation : 21 Juillet 2020

Étaient présents les conseillers syndicaux suivants :

Délégués votants : CC Berry Loire Puisaye : Mesdames LELIEVRE, DONY, JOLY, LECHAUVE, MARQUET et BLOUET. Messieurs COIGNET, POULAIN, CHAILLOU, MARTINE, BOUGUET, EUGENE, BODIER, GEOFFRENET, GERVAIS, SEVIN, HECQUET, RAT, COURTIN.

CC Giennaises : Mesdames PERRON, CORCELLE, LAFAYE et FLEURY. Messieurs BOUCHER, CAMMAL, MOREL, DARMOIS, CHABOREL, CHENUET et BOULOGNE.

Mme FEUILLETTE donne pouvoir à M. EUGENE.

Délégués absents excusés : CC Berry Loire Puisaye : Madame FEUILLETTE.

Secrétaire de séance : M. CHABOREL

1. Installation des conseillers syndicaux

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre POUIGNY, Président, qui a déclaré les membres du Comité Syndical cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Monsieur Alain CHABOREL a été désigné en qualité de secrétaire par le Comité Syndical (art. L. 2121-15 du CGCT).

2. Élection du Président

2.1. Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du Comité Syndical a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT).

Monsieur PIERRE BODIER a été désigné Doyen d'âge et a pris la présidence de la séance.

Il a procédé à l'appel nominal des membres du Comité, a dénombré 30 conseillers présents, et un pouvoir : Mme FEUILLETTE donne pouvoir à M. EUGENE. Il a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le Comité Syndical à procéder à l'élection du Président. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Comité Syndical. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2. Constitution du bureau

Le Comité Syndical a désigné deux assesseurs au moins :

- Madame Nathalie DONY et Monsieur Dominique GEOFFRENET

2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Compte-tenu du contexte sanitaire actuel, le secrétaire s'est approché devant chaque conseiller syndical. Il est procédé au vote dans les conditions réglementaires.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

2.4. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 30
- b. Nombre de votants : 31
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] : 31
- f. Majorité absolue : 16

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
Didier BOULOGNE	12 voix	Douze voix
Denis GERVAIS	19 voix	Dix-neuf voix

2.5. Proclamation de l'élection du Président

Monsieur Denis GERVAIS été proclamé Président et a été immédiatement installé.

3. Élection des Vice-Présidents

Sous la présidence de Monsieur Denis GERVAIS, élu Président, le Comité syndical a été invité à procéder à l'élection des Vice-Présidents. Il a été rappelé que les Vice-Présidents sont élus selon les mêmes modalités que le Président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

Le Président a indiqué qu'en vertu de l'article L.5211-10 du CGCT, le nombre des Vice-Présidents est librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse être supérieur à 20%, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni excéder quinze vice-présidents.

Si en application de cette dernière règle le nombre de Vice-Présidents est fixé à moins de quatre, ce nombre peut toutefois être porté à quatre.

Il est rappelé que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de Vice-Présidents supérieur à 20% de l'effectif, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze ou, s'il s'agit d'une métropole, de vingt.

Le Président a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, le syndicat disposait, à ce jour, de 3 Vice-Présidents. Au vu de ces éléments, le Comité Syndical a fixé à 3 (trois) le nombre des Vice-Présidents.

3.1 Élection du premier Vice-Président

Le Président appelle les candidats à se déclarer et passe à la procédure d'élections du premier Vice-Président.

Monsieur CHABOREL se présentant comme candidat au poste de 1er Vice-Président Madame Véronique PERRON a été désignée en qualité de secrétaire par le Comité Syndical (art. L. 2121-15 du CGCT).

3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 30
- b. Nombre de votants : 31
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 3
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] : 28
- f. Majorité absolue : 15

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
Alain CHABOREL	27 voix	Vingt-sept voix
Didier BOULOGNE	1 voix	Une voix

3.1.2. Proclamation de l'élection du premier Vice-Président

Monsieur Alain CHABOREL a été proclamé premier Vice-Président et immédiatement installé.

3.2. Élection du deuxième Vice-Président

Le Président appelle les candidats à se déclarer et passe à la procédure d'élections du deuxième Vice-Président.

Monsieur Alain CHABOREL a été désigné en qualité de secrétaire par le Comité Syndical (art. L. 2121-15 du CGCT).

3.2.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 30
- b. Nombre de votants : 31
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 2
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] : 29
- f. Majorité absolue : 15

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
Jacky HECQUET	29 voix	Vingt-neuf voix

3.2.3. Proclamation de l'élection du deuxième Vice-Président

Monsieur Jacquet HECQUET a été proclamé deuxième Vice-Président et immédiatement installé(e).

3.3. Élection du troisième Vice-Président

Le Président appelle les candidats à se déclarer et passe à la procédure d'élections du troisième Vice-Président.

3.3.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 30
- b. Nombre de votants : 31
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 2
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] : 29
- f. Majorité absolue : 15

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
Didier BOULOGNE	29 Voix	Vingt-neuf voix

3.3.2. Proclamation de l'élection du troisième Vice-Président

Monsieur Didier BOULOGNE a été proclamé troisième Vice-Président et immédiatement installé.

4. Élection du Secrétaire du Bureau

Le Président appelle les candidats à se déclarer et passe à la procédure d'élections du secrétaire du Bureau du Syndicat.

4.1. Résultats du premier tour de scrutin

Le Président appelle les candidats à se déclarer et passe à la procédure d'élections du Secrétaire du Bureau du Syndicat. Il demande aux Membres du Comité Syndical si les élections peuvent être effectuées à mains levées. Les Membres acceptent.

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 30
- b. Nombre de votants : 31
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] : 31
- f. Majorité absolue : 16

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
Sylvie BLOUET	31 voix	Trente-et-une voix

4.3. Proclamation de l'élection du Secrétaire du Bureau

Madame Sylvie BLOUET a été proclamée Secrétaire du Bureau et immédiatement installée.

5. Élection des Membres du Bureau

Le Président appelle les candidats à se déclarer et passe à la procédure d'élections des 5 membres du Bureau du Syndicat. Il demande aux Membres du Comité Syndical si les élections peuvent être effectuées à mains levées. Les Membres acceptent.

5.1. Elections et résultats du premier Membre du Bureau

1^{er} membre du Bureau : 1^{er} tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 30
- b. Nombre de votants : 31
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] : 31
- f. Majorité absolue : 16

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
Olivier MOREL	31 voix	Trente-et-une voix

M. MOREL a été proclamé membre du Bureau et a été immédiatement installé.

5.2. Elections et résultats du deuxième Membre du Bureau

2^{ème} membre du Bureau : 1^{er} tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 30
- b. Nombre de votants : 31
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] : 31
- f. Majorité absolue : 16

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
Hubert POULAIN	31 voix	Trente-et-une voix

M. POULAIN a été proclamé membre du Bureau et a été immédiatement installé.

5.3. Elections et résultats du troisième Membre du Bureau

3^{ème} membre du Bureau : 1^{er} tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 30
- b. Nombre de votants : 31
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] : 31
- f. Majorité absolue : 16

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
Jean-François DARMOIS	31 voix	Trente-et-une voix

M. DARMOIS a été proclamé membre du Bureau et a été immédiatement installé.

5.4. Elections et résultats du quatrième Membre du Bureau

4^{ème} membre du Bureau : 1^{er} tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 30
- b. Nombre de votants : 31
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] : 31
- f. Majorité absolue : 16

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
Micheline MARQUET	31 voix	Trente-et-une voix

Mme MARQUET a été proclamée membre du Bureau et a été immédiatement installée.

5.5. Elections et résultats du cinquième Membre du Bureau

5^{ème} membre du Bureau : 1^{er} tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 30
- b. Nombre de votants : 31
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] : 31
- f. Majorité absolue : 16

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
Catherine LELIEVRE	31 voix	Trente-et-une voix

Mme LELIEVRE a été proclamée membre du Bureau et a été immédiatement installée.

6. Observations et réclamations

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

7. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 02 Septembre 2020 àh.....minutes, en double exemplaire a été, après lecture, signé par le Président (ou son remplaçant), le Doyen d'âge (conseiller syndical le plus âgé), les assesseurs et le secrétaire.

Le Président

Le Doyen d'âge

Le Secrétaire



Les assesseurs

